

L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

## Publication conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019

18 mars 2021 – Anheuser-Busch InBev SA/NV (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) (« AB InBev ») rend publiques les aliénations suivantes d'actions AB InBev effectuées hors bourse (OTC) à son personnel dans le cadre de plans d'intéressement, conformément à l'article 8:6 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

Raison de l'aliénation	Date de l'aliénation	Prix d'exercice	Nombre d'actions
Employee Options Plan	09 mars 2021	USD 58,44	403
Share Based Compensation Plan	15 mars 2021	N/A	265
Share Based Compensation Plan	18 mars 2021	N/A	32.534
Share Based Compensation Plan (ADS)	18 mars 2021	N/A	5.487

La notification sera publiée sur le site [www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com).

## CONTACTS ANHEUSER-BUSCH INBEV

### Investisseurs

#### Lauren Abbott

Tel. : +1 212 573 9287

E-mail : [lauren.abbott@ab-inbev.com](mailto:lauren.abbott@ab-inbev.com)

#### Maria Glukhova

Tel. : +32 16 276 888

E-mail : [maria.glukhova@ab-inbev.com](mailto:maria.glukhova@ab-inbev.com)

#### Jency John

Tel: +1 646 746 9673

E-mail: [jency.john@ab-inbev.com](mailto:jency.john@ab-inbev.com)

### Médias

#### Ingvild Van Lysebetten

Tel. : +32 16 276 608

E-mail : [ingvild.vanlysebetten@ab-inbev.com](mailto:ingvild.vanlysebetten@ab-inbev.com)

#### Fallon Buckelew

Tel. : +1 310 592 6319

E-mail : [fallon.buckelew@ab-inbev.com](mailto:fallon.buckelew@ab-inbev.com)

## A propos de Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE: BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et matures, nous misons sur les forces collectives d'environ 170.000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays de par le monde. En 2019, AB InBev a réalisé un chiffre d'affaires de 52,3 milliards de dollars US (à l'exclusion des joint-ventures et des entités associées).

## Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prévisionnelles ». Ces déclarations reposent sur les attentes et points de vue actuels du management d'AB InBev quant aux événements et évolutions futurs et sont soumises à des incertitudes et des changements au gré des circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des éléments autres que des faits historiques et comprennent typiquement des mots ou expressions tels que « pourrait », « devrait », « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « viser », « anticiper », « estimer », « probable », « prévoir », « préparer » ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Toutes les déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles, qui reflètent le point de vue actuel du management d'AB InBev, sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes au sujet d'AB InBev et sont dépendantes de nombreux facteurs, qui pour certains sont en dehors du contrôle d'AB InBev. Des facteurs, risques et incertitudes importants peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris, mais sans y être limités, les effets de la pandémie de COVID-19 et les incertitudes quant à son impact et sa durée et les risques et incertitudes relatifs à AB InBev décrits au point 3.D de son Rapport Annuel inclus dans le Formulaire 20-F (« Form 20-F ») déposé auprès de la US Securities and Exchange Commission ("SEC") le 23 mars 2020 et décrits dans la Pièce 99.1 (« Exhibit 99.1 ») du Rapport Actuel d'AB InBev sur le Formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 29 octobre 2020. Nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par la pandémie de COVID-19 et toute aggravation de l'environnement commercial et économique global en résultant. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements et mises en garde contenus dans d'autres documents, y compris le Formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev, les rapports inclus dans le Formulaire 6-K, et tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.